

La défense de Katanga met en cause la crédibilité d'un témoin

Author: [Ashleigh Gray](#)

A l'issue d'une semaine intense de questions, la Défense soutient que le témoin de l'Accusation ne dit pas la vérité.

L'équipe de défense représentant les anciens chefs de milice congolais Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo a indiqué la semaine dernière qu'elle allait faire une demande de procédure judiciaire contre un témoin de l'Accusation, aux motifs qu'il ne semblait pas en mesure, ou pas disposé à dire la vérité.

Les avocats de la défense ont fait leur annonce à la fin de la semaine dernière, après avoir contesté au cours des journées d'audience précédentes les déclarations d'un témoin de l'accusation affirmant avoir été enlevé par le Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI), le groupe de milice que Ngudjolo aurait dirigé, pour y servir comme enfant soldat.

Katanga, qui aurait dirigé la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI), et Ngudjolo sont accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis lors d'une attaque contre le village de Bogoro, l'un des incidents les plus meurtriers du conflit en Ituri.

Lors du contre interrogatoire, David Hooper, avocat de l'équipe de défense de Katanga, tout comme Jean-Pierre Fofé, représentant Ngudjolo, ont exprimé leur frustration que le témoin n'ait à plusieurs reprises pas pu se souvenir des détails par rapport à des événements sur lesquels il était interrogé ou, dans certains cas, qu'il soit resté silencieux plutôt que de répondre aux questions qui lui étaient posées.

En vertu de l'article 70 du Statut de Rome, l'avocat de la défense peut faire une demande de procédure contre un témoin dans le cas où le témoin donne un "faux témoignage" alors qu'il a "pris l'engagement de dire la vérité" pour la "production d'éléments de preuve faux ou falsifiés en connaissance de cause".

La semaine avait débuté avec les questions de Hooper demandant si le témoin était vraiment un enfant soldat, affirmant qu'une carte électorale congolaise montrait que le témoin était né en 1984 et non pas, comme il le prétendait, en 1990.

De plus amples questions sur la fiabilité du témoin ont été soulevées alors qu'il était interrogé sur son enlèvement allégué par un homme nommé Boba Boba, qui aurait été un commandant au sein du FNI.

Le témoin a répondu que ses parents étaient présents au moment de son enlèvement. Hooper a alors demandé si le récit du témoin était véridique en attirant l'attention sur la présence de soldats ougandais tout près. "Etes-vous en train de dire que Boba Boba a pu venir avec de nombreux soldats pour vous emmener, malgré les cris de vos parents, juste sous le nez de ces soldats ougandais?"

"Je dirais que nous vivions un peu éloigné de tout cela, et les Ougandais en question étaient à quelques kilomètres," avait répondu le témoin.

Hooper a expliqué que les ougandais étaient en fait "juste à quelques centaines de mètres ... ce qui représente la longueur de quelques terrains de football de là où vous viviez ", ce à quoi le témoin avait répondu qu'il ne le savait pas.

Hooper a insisté dans son interrogatoire, demandant au témoin, "Et tout ça sur Boba Boba qui vous a enlevé ce n'est pas vrai, n'est-ce pas?"

"Avant de venir témoigner ici, j'ai déclaré que j'allais dire la vérité, et maintenant vous dites que tout ce que j'ai dit est faux," a protesté le témoin. "Je ne suis pas en mesure de dire autre chose, d'ajouter autre chose, ou de donner une autre réponse par rapport à ce que vous avez dit."

Dans la suite du contre interrogatoire, l'avocat de la défense a remis en question la fiabilité de l'identification par le témoin de l'accusé, juste avant l'attaque sur Bogoro.

Hooper a relevé une contradiction apparente dans la déposition du témoin. Dans son témoignage, ce dernier a soutenu que ses parents lui avaient montré Katanga et Cobra Matata, un commandant en chef. Mais devant la Cour, le témoin a déclaré qu'un soldat lui avait indiqué les deux hommes.

Le témoin n'a alors pas répondu aux questions de Hooper, ce qui a donné lieu à cette remarque du principal avocat de la défense, "Ai-je raison de dire que vos parents ne vous ont jamais montré Germain et Cobra sur la route avant votre enlèvement? Ai-je raison de dire que cela ne s'est jamais produit ?"

Hooper a poursuivi, soutenant que le témoin avait délibérément inventé des choses afin de participer au

programme de protection des victimes.

Les audiences de la semaine se sont achevées avec une discussion entre le Procureur et la Défense sur la fiabilité du témoin.

Le procureur, Lucio Garcia, avait alors dit, "Ce que j'ai réalisé est que lorsqu'il est fatigué, il ne répond pas aux questions qui lui sont posées, et j'aimerais donc que ces silences ne soient pas mal interprétés dans le sens où le témoin n'aurait pas voulu répondre aux questions."

Fofé, a cependant rejeté l'argument de Garcia.

"Nous pensons que ce témoin ne veut pas dire la vérité. Le témoin n'est pas fatigué," a-t-il dit. "Le témoin est gêné par les questions de clarification qui lui sont posées, et qui sont supposées éclairer les honorables juges...le témoin n'est pas du tout fatigué, il refuse simplement de dire la vérité."

Hooper a ajouté, "Je n'ai pas vu un homme fatigué assis là ce matin. J'ai peut-être vu, de temps en temps, une personne sombre et pleine de ressentiments, mais cela n'a bien sûr rien à voir avec de la fatigue."

Rien ne permet de dire aujourd'hui quand la Chambre prendra une décision en ce qui concerne l'accusation de la Défense que le témoin ment sous serment.

Ashleigh Gray est une collaboratrice de l'IWPR.

Location: Africa
Uganda
Democratic Republic of Congo

Source URL: <https://iwpr.net/fr/global-voices/la-d%C3%A9fense-de-katanga-met-en-cause-la>